

EUROGERM CONFIRME SON ELIGIBILITE AU PEA-PME

Dijon, le 18 avril 2019

EUROGERM, leader dans les ingrédients et auxiliaires technologiques au cœur de la filière Blé – Farine – Pain, confirme répondre à tous les critères d'éligibilité du dispositif PEA-PME précisés par le décret d'application n°2014-283 en date du 4 mars 2014 et confirmés par la loi Pacte adoptée le 11 avril 2019, à savoir : un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 milliard d'euros ; un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros et un effectif inférieur à 5 000 personnes.

Par conséquent, les investisseurs peuvent continuer à intégrer les actions d'EUROGERM au sein des comptes PEA-PME, dispositif dédié à l'investissement dans les petites et moyennes valeurs, bénéficiant des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique.

Pour en savoir plus sur le décret d'application en date du 4 mars 2014, [cliquez ici](#).

À propos d'EUROGERM (www.eurogerm.com)

Créé en 1989 par son Président Directeur Général, Jean-Philippe Girard, EUROGERM conçoit, produit et commercialise des correcteurs de meunerie, des améliorants de panification et des ingrédients pour améliorer la régularité, la qualité et valoriser ainsi les produits de la filière Blé-Farine-Pain. Grâce à une offre globale et originale, « du diagnostic à la formulation », EUROGERM est devenue leader français dans son secteur et déploie son offre à l'international.

**EUROGERM est coté sur Euronext Growth Paris, marché du Groupe Euronext
Code ISIN : FR0010452474 - Mnémo : ALGEM**

Contacts

EUROGERM
Jean-Philippe GIRARD
Président Directeur Général
Tél. : +33 (0)3 80 73 07 77
investisseurs@eurogerm.com

Shan
Communication financière
Denise Rodrigues-Viellard
Tél. : +33 (0)1 44 50 03 83
eurogerm@shan.fr

